



Depuis la mise en place de groupe de travail par la DMT, l'UNSA Territoriaux participe aux échanges avec la collectivité sur l'harmonisation des pratiques de l'ensemble des dépôts d'ordures ménagères, et à l'élaboration du règlement intérieur de collecte. Fidèles à notre philosophie d'un syndicalisme de solution et à nos principes en matière de dialogue social constructif, nous avons toujours discuté dans l'intérêt des agents, par rapport aux règles imposées par l'Administration ou le pouvoir exécutif.

Ce jeudi 24 septembre, lors d'une nouvelle réunion du groupe de travail, la ligne rouge a été franchie.

À la lecture du dossier qui nous a été présenté et après analyse, est apparu notamment :

- La disparition de mesures dérogatoires concernant le temps de travail
- Des désignations d'équipage de seulement deux agents au lieu de trois
- Une mise en place de missions "exceptionnelles" que l'on craint de voir devenir "régulière"

Ces mesures sont inacceptables et ne correspondent pas au fondement de cette volonté d'harmonisation de la collecte.

Nous avons alerté à plusieurs reprises, en CHSCT, la Direction en ce qui concerne la sécurité des agents. Les recommandations de la CNAMTS ne sauraient garantir, pour nous, la bonne pratique de la collecte des ordures ménagères en réduisant la taille des équipages.

Nous avons insisté aussi, pour une plus grande équité entre dépôts, et entre agents et secteurs de collecte.

L'UNSA Territoriaux ne cautionne pas cette dérive sur le fond du dossier.

L'UNSA Territoriaux ne participera plus aux échanges sur ce sujet sans un retour significatif en arrière, concernant ces mesures.

Nous avons pris rendez-vous avec l' élu en charge du personnel pour lui faire part de nos remarques.